



Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale favorisant la mise en place de dispositifs durables de protection contre l'intrusion des eaux.

Prime communale « ANTI-INONDATION »

FORMULAIRE DE DEMANDE

ANNEE 2023

Demande n°.....

Je soussigné(e) :

Nom (en caractères majuscules) :

Prénom :

Domicilié(e) Rue : N°..... Boite

Code postal : Commune Village :

Tél. : / Courriel :

introduis auprès du Collège communal de Chastre une demande de prime à la mise en place de dispositifs durables anti-intrusion des eaux et joins :

1. une copie de ma carte d'identité ;
2. la preuve d'un droit réel sur le logement concerné par la demande, ou si le demandeur est locataire, d'une autorisation écrite du propriétaire d'effectuer les travaux en cas d'équipements ; dans le cas d'une copropriété, un document certifiant l'accord de tous les copropriétaires quant à l'exécution des travaux faisant l'objet de demande de prime ;
3. une copie de la demande de permis d'urbanisme, si nécessaire ;
4. Et pour chaque type de travaux/équipements donnant droit à une prime :
 - une description précise du projet ;
 - les copies des devis/factures relatifs aux installations ou réalisations ;
 - 2 photos avant travaux des lieux où seront réalisés les travaux.

Attestation de résidence délivrée le par le Service Population de l'Administration communale.

N° de compte du demandeur : - -

Cochez et complétez l'inventaire des travaux concernés par la demande de prime (ajouter une annexe si l'espace manque)	Indiquer les coûts TVAC
<input type="radio"/> Travaux de maçonnerie : construction de murs, murets, caniveaux, rehaussement de bordures ou de trottoirs Autres : expliciter.....	
<input type="radio"/> Travaux d'égouttage : clapet anti-retours, avaloirs, grilles, ...	
<input type="radio"/> Installation de barrières temporaires ou autres dispositifs anti-inondations : expliciter.....	
<input type="radio"/> Travaux de terrassement ou de modification de reliefs du sol	
A - Total des coûts :	
Montant des autres aides publiques éventuellement obtenues (*) pour ces réalisations exclusivement, hors prime communale (détailler) : (*) Si ces primes ont été sollicitées mais non encore obtenues, en joindre en annexe un inventaire.	
B - Total des primes obtenues, hors prime communale :	
% des primes obtenues, hors prime communale	
Montant de la prime communale sollicitée 60 % des travaux avec un maximum de 500 € :	

J'atteste avoir pris connaissance du règlement communal relatif à la prime favorisant la mise en place de dispositifs durables de protection contre l'intrusion des eaux et des boues.

Je m'engage à maintenir l'installation objet de l'obtention de la prime communale en parfait état de fonctionnement et à ne pas la vendre, indépendamment de l'habitation, pendant une période de 5 ans à dater de l'obtention de la prime.

Je déclare sur l'honneur que ces informations sont exactes, et m'engage à rembourser la prime communale en cas de non-respect dudit règlement conformément à son article 14.

Nombre d'annexes jointes :

Fait à Chastre, le / /

Le demandeur
(signature)

<p>Formulaire à renvoyer à Administration communale Service Environnement Avenue du Castillon, 71 1450 Chastre environnement@chastre.be</p>
